

Séance ordinaire du 01 février 2008

Nombre de Conseillers
en exercice : 37
Présents : 24
Représentés : 4
Votants : 28
Absent : 9

L'an deux mille huit, le 1^{er} février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Evelyne VELLY**, Présidente.

Présents : Mesdames **Annick MAGUES**, **Nadine LEBERGUE**, **Chantal CHARBONNIER**, **Marie-Josiane DEMARQUE**, **Françoise FLEURY**, **Andrée DUBOIS**, **Michèle PESNEL**,
Messieurs **Jacques GOSSARD**, **Jean-Michel POIX**, **Claude CUGNET**, **Eric POTELET**,
Philippe PETITFRERE, **Jean-Paul LEMOINE**, **Jacques TOULMONDE**, **Michel HANNOTIN**,
Francis LEGENTIL, **Daniel VAQUETTE**, **Jean-Claude FERRE**, **Christian RICHARTE**,
Patrice GRAUX, **Marcel VERGEZ**, **Philippe SALMON**, **Jean-Noël DUBOIS**,

Ayant donné pouvoir : **M. Dominique DONZEL** (ayant donné pouvoir à **M. Jean-Michel POIX**),
M. Patrick HUARD (ayant donné pouvoir à **M. Claude CUGNET**), **M. Jean-Pierre PINON**
(ayant donné pouvoir à **Mme Nadine LEBERGUE**), **M. Guy SALOMEZ** (ayant donné pouvoir à
M. Jacques GOSSARD),

Absents : **Madame Valérie OUDOT**, Messieurs **Patrice DOCHE**, **Vincent CAURIER**, **Vincent BENNEZON**,
Frédéric COPET, **Jean-Luc DUBOIS**, **Bernard LAVALARD**, **François-Xavier BOUVY**,
Marie-José FOURNAISE,

Assistait : **Mademoiselle Agnès FROMENT**, **M. Bruno DEHAYE**.

Ordre du jour :

2008-01	Construction d'un restaurant scolaire à l'Ecole Deschamps (Fismes) – Approbation de l'Avant-Projet Définitif et signature de l'Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.
2008-02	Ecole de l'Ardre – Travaux d'agrandissement de la cour – Demande d'inscription au programme DGE 2008.
2008-03	Construction de l'école primaire de Jonchery-sur-Vesle – Signature du marché de travaux complémentaires - Lot 02 : gros œuvre.
2008-04	Construction de l'école primaire de Jonchery-sur-Vesle – Demande de subventions complémentaires
2008-05	Débat d'Orientation Budgétaire.

Mme VELLY, Présidente, procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. FERRÉ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

I – LES ÉCOLES

N° 2008-01 CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A L'ÉCOLE DESCHAMPS (Fismes) – APPROBATION DE L'AVANT –PROJET DÉFINITIF ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Mme la Présidente présente l'Avant-Projet Définitif de l'opération de construction d'un restaurant scolaire et d'une salle RASED à l'école Deschamps à Fismes.

Au vu de l'APS, il a été demandé à l'architecte d'intégrer diverses modifications au programme et notamment :

- Extension de 30 m² de la salle de restauration,
- Pose d'une grille métallique en fermeture de la cour de service de la cuisine,
- Construction en briques monomur plutôt qu'en parpaings.

Le coût prévisionnel des travaux, de par ces modifications, est estimé par l'architecte à 460.500,00 € HT au lieu de 363.800 € HT, montant initial valeur Mo janvier 2007.

Mme la Présidente précise qu'un avenant transformant le coût prévisionnel des travaux en coût définitif doit être passé au marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 9-2^{ème} alinéa du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre. Cet avenant a pour but de bloquer le coût des travaux (hors tolérance études et travaux et actualisation et révision de prix) et d'arrêter définitivement le programme de construction.

De plus, cet avenant a pour but de transformer le forfait de rémunération provisoire du maître d'œuvre en forfait définitif par application de l'article 9-1 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre.

M. BOUCHART de la société ACP, assistant du maître de l'ouvrage, a, par application dudit article 9-1, calculé le nouveau forfait de rémunération. Ce nouveau taux est de 9,70% au lieu des 10,30% initiaux.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, calculé sur ce nouveau taux et le nouveau montant de travaux, est donc de 9,70% x 460 500,00 € HT soit 44 668,50€ HT au lieu des 37 471,40 € HT initiaux.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, l'Avant-Projet Définitif,

VU, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER l'Avant-Projet Définitif pour un montant de 460 500,00 € HT valeur Mo janvier 2007.

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant de transformation du coût prévisionnel des travaux en coût définitif pour le montant de 460 500,00 € HT et de transformation du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre en forfait définitif pour un montant de 44 668,50 € HT et à le notifier au maître d'œuvre.

Reçu en Sous-Préfecture,
Le 05 février 2008

Mme VELLY indique que la Commission d'Appel d'Offres a bien émis un avis favorable, mais a cependant insisté (mention faite dans le procès-verbal de la Commission) sur la disproportion entre l'augmentation des honoraires du maître d'œuvre et la prestation intellectuelle nécessitée par l'augmentation du coût des travaux.

N° 2008-02 ÉCOLE DE L'ARDRE – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA COUR – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DGE 2008.

Mme la Présidente explique à l'assemblée communautaire que les travaux d'agrandissement de la cour de l'Ecole de l'Ardre sont programmés pour 2008.

Le maître d'œuvre retenu est le Cabinet Arnaud DUPONT.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le Cabinet Arnaud DUPONT,

VU, Le montant de l'opération estimé à 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC,

DECIDE à l'unanimité,

DE REALISER en 2008 l'opération d'agrandissement de la cour de l'Ecole de l'Ardre,

DE SOLLICITER l'octroi d'une subvention dans le cadre de la répartition des crédits de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) au titre du programme 2008, pour la réalisation de cette opération.

Reçu en Sous-Préfecture,
Le 05 février 2008

Mme FROMENT précise que le dossier de demande de DGE a bien été adressé à la Sous-Préfecture dans les délais impartis. Les services de la sous-Préfecture étaient avertis que, seule, la délibération leur parviendrait quelques jours après.

N° 2008-03 CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE JONCHERY-SUR-VESLE – SIGNATURE DU MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE – LOT 02 GROS ŒUVRE.

La Présidente expose au Conseil Communautaire qu'à la suite de circonstances imprévues, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires pour les raisons suivantes : lors de l'intervention de l'entreprise de gros œuvre pour le démarrage du chantier, la pelle s'est affaissée sur le terrain et a mis à jour des cavités importantes.

Il a donc été décidé de lancer une étude par microgravimétrie afin de localiser ces cavités, de définir le système de fondation le plus adapté à la nature du terrain, de fournir tous les éléments permettant le dimensionnement de ces fondations et leur estimation financière, évaluer les incidences éventuelles avec les fondations avoisinantes et enfin, apporter des sujétions pour les remblais, terrassement et plate forme de chantier.

Après analyse des résultats de cette étude, il s'avère nécessaire de procéder aux travaux de comblement de toutes les galeries et caves souterraines, non seulement au droit du futur bâtiment mais aussi des futures voiries et cours.

De plus, le système de fondation retenu, dans l'emprise des cavités, consiste en la réalisation de puits descendus ancrés dans le bon sol en place sous les différents niveaux de caves.

Ces prestations supplémentaires d'un montant de 115 264,90 € HTVA génèrent une augmentation des travaux de 21,2% par rapport au marché initial.

Compte tenu des éléments décrits ci dessus, il convient de passer un marché complémentaire avec l'entreprise MATHIS conformément aux dispositions des articles 35-II-5°, 65 et 66 du code des Marchés Publics.

Le montant des travaux supplémentaires sur cette opération, respecte les dispositions du Code des Marchés Publics et ne dépasse pas 50% du montant du marché principal.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, le montant du marché,

VU, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1^{er} février 2008,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer le marché complémentaire passé en application des dispositions des articles 35-II-5°, 65 et 66 du Code des Marchés Publics avec l'entreprise MATHIS.

Reçu en Sous-Préfecture,
Le 05 février 2008

Concernant ces travaux supplémentaires, Mme VELLY indique qu'il serait souhaitable de solliciter une subvention complémentaire exceptionnelle. Aussi, elle demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils acceptent de délibérer sur ce point, non prévu initialement à l'ordre du jour. Les délégués sont d'accords à l'unanimité.

N° 2008-04 CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE JONCHERY-SUR-VESLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil de Communauté,

Vu, la délibération n° 2006-07 sollicitant les subventions auprès des différents financeurs,

Vu, l'arrêté attributif de subvention du Conseil Général, en date du 12 juillet 2007,

Vu, la délibération° 2008-03 autorisant la Présidente à signer un marché complémentaire avec l'entreprise MATHIS,

CONSIDERANT le caractère imprévu des dépenses supplémentaires, indispensables pour la réalisation de cette opération,

Vu le montant de ce marché complémentaire arrêté à la somme de 115 264.90 € HT,

DECIDE à l'unanimité,

DE SOLLICITER une subvention complémentaire auprès du Conseil Général de la Marne afin de permettre la réalisation de cette opération.

Reçu en Sous-Préfecture,
Le 05 février 2008

II – FINANCES

2008-05 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

A) PRÉSENTATION DU BUDGET GÉNÉRAL :

Il est proposé de voter le compte administratif 2007 avant le vote du budget primitif. Ce compte administratif 2007 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 403 135 € et un résultat d'investissement de 242 802 €.

Les services présentent ensuite le projet de Budget élaboré avec la Commission des Finances. L'accent est mis sur certains points particuliers.

▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les principales dépenses sont :

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL : **168 400 €**

Ce chapitre a fortement baissé par rapport à l'année dernière essentiellement par la suppression de l'article 611 (contrat de prestations de service). La somme se retrouve au chapitre 65 au niveau des contributions aux organismes de regroupement.

* Article 61523 – Entretien voirie et éclairage : 75 000 €

* Article 616 – Primes d'assurance : 30 000 €

(y compris l'Assurance Dommage Ouvrage pour l'école primaire de Jonchery-sur-Vesle)

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL : **130 000 €**

Une partie du personnel ayant été transféré au SYCOMORE, ce chapitre baisse également.

CHAPITRE 022 – DEPENSES IMPREVUES : **90 055 €**

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : **219 101 €**

CHAPITRE 065 – AUTRES CHARGES : **1 234 000 €**

* Article 6554 – Contribution aux organismes de regroupement : 1 160 000 €

Cet article comprend donc:

- la contribution au SYCOMORE :	1 000 000 €
- la contribution au SIS :	124 000 €
- la contribution au SIABAVE :	8 000 €
- la contribution au syndicat de l'Ardre :	24 000 €
- la contribution au SIEPRUR :	4 000 €
	<hr/>
	1 160 000 €

Concernant la contribution au SYCOMORE, les membres du Conseil s'interrogent sur l'évolution du coût total des ordures ménagères.

En fait, il apparaît que, pour la Communauté de Communes, les dépenses totales sont stables, voire en très légère baisse.

Par ailleurs les délégués sont surpris de la hausse de la contribution au Syndicat Scolaire de Fismes, et souhaiteraient avoir des explications de la part du Président du Syndicat.

* Article 6574 – Subventions : 40 000 €

Mme la Présidente détaille les différentes subventions qu'il est proposé d'attribuer :

- Office de Tourisme : 30 000 €

Le projet de budget de l'Office de Tourisme vient de nous être communiqué. Mais apparemment celui-ci n'a pas encore été vu par le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme. Ce

budget présente une subvention de la part de la Communauté de Communes de 35 000 €. Cependant, en l'absence d'informations plus étayées, il est décidé de maintenir la somme de 30 000 €.

Les autres subventions retenues sont :

- Centre Local d'Information et de Coordination : 3 000 €
 - Organisation du Bouquet Provincial (3^{ème} subvention) 3 000 €
 - Association des sentiers de randonnées : 200 €
 - Campagne de Cirk : 2 500 €
- (Animation organisée par la Ville de Fismes pendant les vacances de printemps à destination de tous les enfants de la Communauté de Communes).

Les principales recettes sont :

CHAPITRE 002 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 226 456 €

CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES : 1 380 000 €

La Commission des Finances a proposé une augmentation des taux de 2% pour l'année 2008. Associée à l'évolution des bases, l'augmentation totale sera de + 3 à + 3,5% environ.

CHAPITRE 74 – DOTATION, SUBVENTIONS, PARTICIPATION : 265 000 €

- * Article 7411 – Dotation forfaitaire : 220 000 €
 - * Article 74125 – Dotation de compensation : 30 000 €
 - * Article 74831 – Attribution du fonds national de taxe professionnelle : 15 000 €
- (aucune donnée chiffrée ne nous a été communiquée à l'heure actuelle)

▪ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses et recettes proposées par opérations sont :

OPERATION 11 : PLUVIAL – RUE DU TORDOIR (FISMES)

- Report en Dépenses : 1 256 €
- Report en Recettes : 2 155 €

OPERATION 12 : ECOLE PRIMAIRE A JONCHERY-SUR-VESLE :

- Report en Dépenses : 1 070 126 €
- Inscription en Dépenses : 940 000 €
- Report en Recettes :
 - Emprunt : 700 000 €
 - Subventions : 342 000 €
 - Avances : 50 000 €
- Inscription en Recettes :
 - Subventions : 272 000 €
 - Emprunt : 530 000 €

OPERATION 14 : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE (Ecole Deschamps)

- Report en Dépenses : 182 660 €
 - Inscription en Dépenses : 550 000 €
- Avec cette inscription nouvelle, l'opération est budgété en totalité.
- Report en Recettes :
 - Subventions : 37 000 €
 - Avances (Remboursements) : 25 000 €
 - Inscription en Recettes :
 - Subventions : 151 500 €
 - Emprunt : 230 000 €

OPERATION 15 : RENOVATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE CENTRE (Fismes)		
- Report en Dépenses :		312 016 €
Il n'y a pas d'inscription nouvelle, car l'opération était déjà budgétée en totalité.		
- Report en Recettes :	Subventions :	50 000 €
	Avances (Remboursements) :	13 000 €
- Inscription en Recettes :	Subvention :	60 000 €
OPERATION 16 : INFORMATISATION		3 000 €
OPERATION 17 : EXTENSION PLUVIAL A PEVY		5 000 €
Suite aux interrogations du Président de la Commission Assainissement, M. VAQUETTE, Maire de Pévy explique qu'il avait chargé le Maître d'œuvre de la Communauté de Communes de nous faire une demande pour la création de ce réseau de pluvial. Ce dernier ne l'a pas fait. M. TOULMONDE, ainsi que l'ensemble des délégués ne comprennent cependant pas le fait d'avoir été mis devant le fait accompli. Il n'est pas possible que cela se reproduise.		
OPERATION 18 : PLUVIAL CHAILLEAUX - MISSIONS :		
- Report en Dépenses :		23 715 €
OPERATION 19 : REFONTE DU SITE INTERNET		
- Report en Dépenses :		5 000 €
OPERATION 20 : ADSL A ARCIS-LE-PONSART		
- Inscription en Dépenses :		50 000 €
- Inscription en Recettes :		290 000 €
OPERATION 21 : SIEGE COMMUNAUTAIRE		
- Report en Dépenses :		43 864 €
- Inscription en Dépenses :		100 000 €
OPERATION 22 : COUR D'ÉCOLE A CRUGNY		
- Inscription en Dépenses :		36 000 €
- Inscription en Recettes :		3 000 €
CHAPITRE 020 – DEPENSES IMPREVUES :		34 000 €

B) PRÉSENTATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Là également, il est prévu de voter le compte administratif 2007 avant le vote du budget primitif.

Le compte administratif présente :	
- un résultat de fonctionnement de :	326 947 €
- un déficit d'investissement de :	487 551 €

▪ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Les principales dépenses sont les suivantes :

CHAPITRE 011 – CHARGES À CARACTERE GENERAL :	9 500 €
CHAPITRE 012 – CHARGE DE PERSONNEL :	38 000 €

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D’INVESTISSEMENT : 78 900 €

Les principales recettes sont les suivantes :

CHAPITRE 70 – PRODUITS DE GESTION COURANTE : 240 000 €
Dont *article7061 – redevance d’assainissement collectif* : 210 000 €

CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS : 45 000 €
Correspondant à l’*Article 748 – Autres subventions d’exploitation* (primes pour épuration)

▪ **SECTION D’INVESTISSEMENT :**

Les dépenses et recettes proposées par opération sont les suivantes :

OPERATION 03 – TRAVAUX A PEVY :
- Report en Dépenses (article 4581) : 6 000 €
Il s’agit d’un report sur les travaux de branchements privés.

OPERATION 007 – TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT A VENDELAY :
- Report en Dépenses : 15 526 €
- Inscription en Dépenses : 40 000 €

- Report en Recettes : Subventions : 594 386 €

- Inscription en Dépenses (travaux sur parcelles privatives) : 170 000 €
- Inscription en Recettes (travaux sur parcelles privatives) : 170 000 €

OPERATION 010 – ZONAGE SUR LA COMMUNE D’ARCIS-LE-PONSART :
- Report en Dépenses : 2 897 €

- Report en Recettes : Subventions : 2 305 €

OPERATION 011 – PETITES OPERATIONS :
- Report en Dépenses: 21 000 €
- Inscription en Dépenses : 10 000 €

OPERATION 012 – TRAVAUX SENTE DES CHAILLEUX – ALLEE DES MISSIONS :
- Report en Dépenses : 14 753 €

OPERATION 013 – DIAGNOSTIC SALLE ELOI :
- Report en Dépenses : 60 000 €
- Inscription en Dépenses : 60 000 €

- Report en Recettes : Subventions : 30 000 €

OPERATION 014 – ASSAINISSEMENT A CRUGNY :
- Report en Dépenses : 149 701 €
- Inscription en Dépenses : 170 000 €

- Report en Recettes : 66 000 €

OPERATION 015 – STEP DE FISMES :
- Report en Dépenses : 150 000 €
- Inscription en Dépenses : 160 000 €

- Inscription en Recettes : 40 000 €

Concernant les raccordements sur parcelles privatives, M. VAQUETTE insiste sur la nécessité de faire réaliser les travaux rapidement après les travaux généraux. Cela éviterait les problèmes de paiement dus aux changements de propriétaires.

C) PRÉSENTATION DU BUDGET « Les Grands Longérons » :

Le budget va être retravaillé avec la Perception, car il y a des ajustements à faire au niveau de la comptabilité de stocks. La somme à inscrire, correspondant aux travaux et aux frais de commercialisation, sera d'environ 1 300 000 € HT.

Reçu en Sous-Préfecture,
Le 14 février 2008

III – QUESTIONS DIVERSES

- M. VERGEZ est plutôt mécontent de la prestation de la société FME. Il a sollicité son intervention à plusieurs reprises sur un même problème et le travail n'a toujours pas été correctement réalisé.

Les services de la Communauté de Communes vont faire le point à ce sujet.

Par ailleurs, il pensait que le nettoyage des globes était à leur charge au moins une fois par an. M. SALMON lui indique que ce n'est pas le cas.

Suite à sa demande, une copie du contrat relatif à l'entretien de l'éclairage public sera transmise à M. VERGEZ.

De plus, il est demandé que la Commission rencontre M. MOUILLERON pour évoquer d'autres dysfonctionnements notamment sur Fismes.

- M. VAQUETTE rappelle que l'inauguration de la STEP de Pévy n'a toujours pas eu lieu. Il faudrait la programmer rapidement maintenant.

- M. HANNOTIN indique qu'à l'occasion de la réfection de la rue Saguet (rue de la déchèterie), les réseaux électriques vont être enfouis (par le SIEM). De ce fait, peut-être sera-t-il intéressant de programmer les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales dans cette rue. Ces travaux sont prévus pour le deuxième semestre 2008.

- Mme PESNEL souhaite savoir où en est la réflexion sur les travaux d'aménagement des locaux communautaires. Mme VELLY indique que la Commission s'est réunie le 29 janvier. Un contact va être pris avec un responsable du Crédit Agricole concernant les procédures de Partenariat Public Privé. L'intervention par le biais d'un architecte sera également étudiée.

M. GOSSARD fait remarquer que certaines collectivités font construire des bâtiments pour leur siège pour plus de 2 millions d'euros HT, ce qui de l'avis de tous apparaît excessif dans notre bâtiment.

- M. GOSSARD souhaite que l'on puisse rapidement faire les travaux nécessaires.

- Enfin, M. TOULMONDE prend la parole pour indiquer à l'ensemble des élus qu'il ne se représente pas aux prochaines élections municipales et que par conséquent, il ne sera plus présent dans le prochain Conseil Communautaire. Il tient à remercier l'ensemble des élus pour le travail fait pendant ce mandat communautaire ainsi que les services de la Communauté de Communes. Il explique que sa mission en tant que Président de la Commission Assainissement aura été bien évidemment très prenante, mais surtout très intéressante.

L'ordre du jour a été abordé en totalité. Il n'y a pas d'autres questions diverses. La séance est levée à 20 h 00.